

Tri des biodéchets obligatoire : quelles solutions ?



À partir du 1^{er} janvier 2024, **la loi prévoit de permettre à tous les particuliers de disposer d'une solution pratique de tri des biodéchets.**

Les biodéchets sont les déchets de cuisine, de repas et les déchets du jardin.

Ces déchets représentent actuellement plus du tiers de nos poubelles d'ordures ménagères. L'objectif de cette loi est d'éviter l'incinération de ces déchets et de les valoriser en fertilisant ou en biogaz.

Le Syndicat Emeraude, en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, vous propose **des solutions adaptées en fonction de votre type d'habitation.**

Contrairement à ce qui a pu être relayé dans certains médias, les poubelles des habitants ne seront pas fouillées et aucune amende ne sera donnée.

Vous habitez en maison avec jardin

Le Syndicat Emeraude propose **des composteurs à des prix réduits** pour les habitants du territoire. La pratique du compostage individuel permet d'obtenir, à partir des déchets de cuisine et de jardin, un fertilisant de qualité à utiliser pour les plantations. Des formations sont régulièrement organisées dans nos locaux pour acquérir les bases. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.syndicat-eneraude.fr/compostage>



Vous habitez en collectif avec espaces verts

Le Syndicat Emeraude propose **un accompagnement dans l'installation de sites de compostage collectif** : étude de faisabilité du projet, fourniture de composteurs à prix réduit et formation gratuite des résidents.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.syndicat-eneraude/le-compostage-collectif>

Vous habitez en collectif sans espace vert

Le Syndicat Emeraude expérimente **la collecte séparée des déchets alimentaires** dans certains quartiers des communes d'Eaubonne, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.

Des abris-bacs accessibles aux résidents sont installés sur l'espace public. Ils sont ouverts 24h/24 et il est possible d'y déposer les déchets alimentaires en vrac ou dans des sacs en papier Kraft. La collecte a lieu une fois par semaine.

Les biodéchets collectés sont valorisés en biogaz et en fertilisant

utilisé sur les sols agricoles d'Île de France.

À l'issue de cette expérimentation, **une extension de la collecte des biodéchets alimentaires sera envisagée sur les autres villes du territoire.** Nous ne manquerons pas de communiquer sur le sujet !



Informations

Service Prévention 01 34 11 92 91
prevention@syndicat-eneraude.fr
www.syndicat-eneraude.fr

Contact presse

Myriam Meilley-Barbion
01 34 11 92 90
mmeilley@syndicat-eneraude.fr

